



ASSOCIATION
DES CENTRES
CHORÉGRAPHIQUES
NATIONAUX

Communiqué de presse

Les adhérents du Syndeac, de l'Accn, de l'A-CDCN, de l'ACDN et de l'ASN ont été nombreux ce matin à recevoir un message en provenance des DRAC rédigé sur instruction du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Ce message au ton comminatoire demande à nos adhérents de « **suspendre, jusqu'à nouvel ordre, toute coopération avec les pays suivants : Mali, Niger, Burkina Faso. (...) Tous les projets de coopération qui sont menés par vos établissements ou vos services avec des institutions ou des ressortissants de ces trois pays doivent être suspendus, sans délai, et sans aucune exception. Tous les soutiens financiers doivent également être suspendus, y compris via des structures françaises, comme des associations par exemple. De la même manière, aucune invitation de tout ressortissant de ces pays ne doit être lancée. A compter de ce jour, la France ne délivre plus de visas pour les ressortissants de ces trois pays sans aucune exception, et ce jusqu'à nouvel ordre.**

Ce message est totalement inédit par sa forme et sa tonalité, et révélateur de ce que nous dénonçons déjà dans le travail collectif en faveur d'un plan sur la danse. Nous écrivions notamment devoir « *veiller à ce que la construction d'une politique culturelle française à l'internationale, qu'il s'agisse de danse ou de tout autre art, soit revisitée à l'aune des artistes et de leurs démarches. Les logiques de rayonnement culturel au service d'enjeux diplomatiques aux antipodes des questions artistiques doivent être remises en cause.*

Cette interdiction totale concernant trois pays traversés par des crises en effet très graves n'a évidemment aucun sens d'un point de vue artistique et constitue une erreur majeure d'un point de vue politique. C'est tout le contraire qu'il convient de faire. Cette politique de l'interdiction de la circulation des artistes et de leurs œuvres n'a jamais prévalu dans aucune autre crise internationale, des plus récentes avec la Russie, aux plus anciennes et durables, avec la Chine.



ASSOCIATION
DES CENTRES
CHORÉGRAPHIQUES
NATIONAUX

Le Syndeac demande la tenue d'une réunion immédiate avec le Secrétariat général du ministère de la culture pour que les arguments des professionnels soient écoutés et que la solidarité de la France à l'égard des artistes soit affirmée avec force. Il est urgent que le ministère de la culture renonce à cette approche strictement diplomatique et défende enfin une politique culturelle et artistique. Le Syndeac est par ailleurs au travail et formulera des propositions pour transformer cette approche d'ici la fin de l'année.

Paris le 13 septembre 2023

Le Syndeac, l'ACDN, l'ASN,
l'ACDCN, l'ACCN

Contact presse
Isabelle Lanaud
06 18 29 77 72